

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22/11/2021

La séance débute à 20H05

Guillaume DELARUE est absent.

Hervé GUILLEMIN est élu secrétaire de séance.

**1)-** M. Luc QUILLON, Directeur du Pôle Attractivité et Développement du Territoire à la CCGAM est présent pour donner des informations et des conseils concernant les travaux prévus dans la commune et en particulier suite à l'achat de la maison « Done » à Quincy.

**2)-** Comme chaque année, il convient de délibérer pour les fermages, les droits de pacage ainsi que la facturation pour la location des terrains communaux.

**3)-** Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les montants à facturer aux locataires des logements communaux concernant la taxe d'enlèvements des ordures ménagères.

**4)-** L'employé communal s'occupe du fauchage et du broyage des accotements suite aux conventions établies avec les communes de Tintry et de Saint Gervais sur Couches.  
Il convient de facturer ces prestations aux 2 communes respectives.

**5)-** Une partie des routes de la commune sont intercommunales, la CCGAM va verser une compensation pour l'entretien de ces dernières ainsi que pour le curage des fossés.

**6)-** Il convient de demander la redevance d'occupation du domaine public à la société ORANGE.

**7)-** L'Amicale de St Martin a demandé, comme chaque année, une subvention à la commune afin de l'aider à financer les cadeaux de Noël aux enfants.

**8)-** Le conseil approuve le Pacte de confiance et de solidarité financier et fiscal.

De ce fait, la commune demande le remboursement du fonds de concours à la CCGAM sur ses frais d'investissements 2021.

**9)-** Suite à la modification des statuts de la CCGAM le 31 août 2021, la commune dispose de nouveau de la gestion des fourrières animales. Il convient d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'exploitation de la fourrière animale et du lieu de dépôt qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**10)-** La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 7 janvier 2022 à 19h à la salle des fêtes, dans le respect des règles sanitaires du moment, notamment la présentation du pass sanitaire.

La séance se termine à 22h20.